

**Cahier des Charges Technique Particulier (CCTP) applicables aux prestations
d'Investigations Complémentaires (IC)
et d'Opérations de Localisation (OL)
pour la construction des Ouvrages Dédiés sous la responsabilité du Mandataire
en application de l'article L.342-2 du code de l'énergie**

SER-CCTP3-L342-2

Version	Date d'application	Nature de la modification
V1	15 mai 2021	Création

Concernant le Cahier des Charges Technique Particulier (CCTP) applicable aux prestations d'Investigations Complémentaires (IC) et d'Opérations de Localisation (OL) pour la construction des Ouvrages dédiés, sous la responsabilité du Mandataire en application de l'article L.342-2 du code de l'énergie, Strasbourg Électricité Réseaux se réfère au CCTP Enedis : vous pouvez trouver ce document sur le site <http://www.enedis.fr> en copiant dans l'espace "recherche" de la page d'accueil du site internet d'Enedis la référence **CCTP-NOI-RES_083E**.

Résumé

Ce document présente les exigences applicables pour la réalisation des Investigations Complémentaires (IC) et des Opérations de Localisation (OL) non intrusive préalablement aux travaux de construction d'ouvrages électriques (réseau et branchement) construits sous la maîtrise d'ouvrage Strasbourg Électricité Réseaux (le Mandant) et dans le cadre de l'application de l'article L342-2 du code de l'énergie sous la responsabilité du Demandeur du raccordement (le Mandataire) et à ses frais.

Il précise les modalités de réalisation de la détection et les livrables attendus (levés topographiques géoréférencés en classe A et reports d'ouvrages électriques sur un fond de plan informatisé), et la facturation des coûts des IC avec les exploitants concernés.

Par Contrat, le Mandataire confie à l'Entreprise Agréée, la mission de réaliser des IC et/ou des OL.

La méthode et la technologie utilisées sont déterminées par l'Entreprise Agréée, conformément aux fiches techniques du fascicule 2, en fonction du type d'ouvrage à localiser et de l'environnement du projet.